

Conditions générales d'adhésion à la e-facture

1. Description de l'offre

Le service de l'eau du Syndicat Mixte Trigone offre la possibilité à ses abonnés de remplacer la traditionnelle facture d'eau au format « papier » par une facture « électronique » appelée « E-Facture ».

L'E-Facture est délivrée selon le même rythme que celui de la facture papier.

L'E-Facture est mise à disposition dans l'espace Abonné de l'agence en ligne du service de l'eau. L'accès à l'espace privé nécessite que l'abonné ait préalablement créé son compte privé sur l'agence en ligne en suivant les indications soit depuis le site institutionnel de Trigone - Onglet « Espace abonnés » ou directement depuis la page de l'agence en ligne <https://abonneseau.trigone-gers.fr/>, outil « créer un compte ».

Pour ce faire, les abonnés doivent se munir de leur facture d'eau sur laquelle figurent les premières informations demandées. La procédure de création de compte comprend la définition par l'abonné d'un identifiant et d'un mot de passe afin de sécuriser l'accès à leurs données personnelles. Vous trouverez, dans l'espace documentaire, un descriptif des étapes pour la création du compte et l'adhésion à l'E-facture.

2. Disponibilité de l'E-facture

L'E-Facture est disponible dans l'espace Abonné de l'agence en ligne du service de l'eau 24h/24 et 7j/7. Un courrier électronique, envoyé à l'adresse e-mail mentionnée par l'abonné au moment de la création de compte privé sur l'agence en ligne, l'informe de la disponibilité de sa E-facture.

3. Archivage de l'E-facture

Chaque facture électronique demeure accessible sur son « compte abonné » pendant une durée de 3 ans, à la condition que le compte de l'abonné demeure actif. Cet archivage se constitue progressivement à partir de la mise en ligne de la première facture électronique. L'abonné qui souhaite les conserver plus longtemps devra procéder régulièrement à un archivage des factures en ligne sur le support de son choix, l'abonné ayant la possibilité à tout moment d'imprimer les factures électroniques en ligne ou de les télécharger sur son disque dur ou tout autre support électronique de son choix.

En cas de résiliation d'abonnement, les factures archivées demeureront accessibles par l'abonné pendant une durée de 3 mois à compter de la date de résiliation. Il appartient à l'abonné résilié s'il souhaite conserver ses factures archivées au-delà de cette période de les télécharger ou de les imprimer.

4. Adhésion au service E-Facture

Le service E-Facture qu'offre le service de l'eau de Trigone est accessible à tous ses abonnés.

L'Abonné certifie la véracité et l'exactitude des informations fournies lors de son inscription et garantit l'exploitant à cet effet, contre tout dommage de quelque nature qu'il soit, toute plainte ou action en justice émanant de tiers. Cette garantie, due par l'abonné à l'exploitant, couvre les condamnations de toutes natures ainsi que les indemnités, les dommages et intérêts, les honoraires d'avocats et les frais de justice.

L'adhésion au service E-Facture est possible quelque-soit le mode de règlement choisi par l'abonné.

L'adhésion au service E-Facture s'effectue uniquement depuis l'agence en ligne, sur l'espace privé de l'abonné. Un mail de confirmation de la prise en compte de l'adhésion au service E-Facture, contenant l'adresse électronique enregistrée par l'abonné, lui est adressé. Un tuto est disponible dans l'espace documentaire de l'agence en ligne.

5. Changement de coordonnées

En cas de changement d'adresse e-mail, il appartient à l'Abonné d'en informer le service de l'eau **uniquement depuis l'agence en ligne**, au moyen du formulaire accessible sur son espace Abonné « Changer mon mail ». Faute d'avoir effectué le changement de son adresse e-mail, l'abonné ne recevra plus d'avis de mise à disposition de sa facture électronique. Cependant, sa facture continuera d'être mise à disposition sur son espace privé ; date de départ du délai contractuel de règlement.

6. Conditions tarifaires

Le service de l'E-Facture est gratuit (hors coût des communications Internet qui sont à la charge de l'Abonné, selon le mode d'accès choisi par lui).

7. Première activation – durée du service E-Facture – fin de contrat

La première mise à disposition de l'E-Facture ne sera effectuée qu'à la date habituelle d'édition de facture suivant la date d'adhésion au service sous réserve que la demande d'adhésion au service intervienne au minimum quinze jours ouvrés avant cette date.

Le service prend effet le premier jour qui suit l'expiration du délai de rétractation mentionné ci-après et pour une durée indéterminée ou jusqu'à résiliation par l'abonné.

L'adhésion au Service peut être résiliée par l'abonné à tout moment, à partir du formulaire « Résilier le Service E-Facture » accessible depuis son espace privé sur l'agence en ligne.

En cas résiliation de la souscription au service, l'abonné recevra sa prochaine facture sur support papier par courrier postal. Si le délai entre l'annulation de la souscription au service et la facturation est trop court, l'abonné recevra une dernière facture électronique.

8. Statut de l'E-Facture

L'E-Facture est un document légal justificatif de l'appel à paiement émis par **le service de l'eau de Trigone** au même titre que la facture papier.

Attention : La facture électronique ne constitue pas un justificatif fiscal pour les professionnels et les entreprises.

L'Abonné peut imprimer sa E-Facture à partir du fichier PDF sur son imprimante personnelle. Cette impression n'est pas opposable juridiquement et ne peut constituer un justificatif fiscal.

En cas de besoin, **le service de l'eau** peut fournir un duplicata papier de la facture.

9. Délai de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du code de la Consommation, en cas de souscription au service via l'utilisation d'une ou plusieurs techniques de commercialisation à distance, sans la présence physique simultanée des parties, l'abonné dispose d'un délai de 7 jours pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif ni à payer de pénalités.

Ce délai de 7 jours court à compter de la réception par **le service de l'eau** de l'adhésion au service E-Facture par l'Abonné. Si le délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvré suivant.

Ce droit de rétractation s'exerce par l'Abonné par l'envoi d'un simple e-mail en mentionnant sa référence Abonné à l'adresse mail eau@trigone-gers.fr.

10. Politique de confidentialité des données à caractère personnel

La politique du service de l'eau en matière de confidentialité et de protection des données à caractère personnel est décrite dans les Conditions Générales d'Utilisation de l'agence en ligne.

Ces CGU sont disponibles sur le site de l'agence en ligne du service de l'eau ou sur demande auprès du service de l'eau : Syndicat Mixte Trigone - ZI Lamothe- CS 40509- 32021 AUCH Cedex - Tel : 05 62 61 25 15.